

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF145

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 48

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

DÉSIGNATION DU MINISTÈRE OU DU BUDGET ANNEXE	PLAFOND exprimé en ETPT
<b>I. Budget général</b>	<b>1 856 367</b>
Affaires étrangères	14 215
Affaires sociales et santé	10 728
Agriculture, agroalimentaire et forêt	30 381
Culture et communication	10 714
Défense	270 055
Écologie, développement durable et énergie	33 948
Économie et finances	144 307
Éducation nationale	945 086
Égalité des territoires et logement	13 208
Enseignement supérieur et recherche	9 190
Intérieur	272 465
Justice	76 392
Outre-mer	5 201
Redressement productif	1 242
Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique	0
Services du Premier ministre	9 537
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	0
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	9 702
	0
<b>II. Budgets annexes</b>	<b>11 519</b>
Contrôle et exploitation aériens	10 707
Publications officielles et information administrative	813
	0
<b>Total général</b>	<b>1 867 886</b>

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer le plafond des autorisations d'emplois de l'État, exprimé en équivalent temps plein travaillé, à 1 867 886 emplois pour l'année 2014.